



MAIRIE DE NANTERRE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : **27 JUIL. 2023**

et publication ou notification le : **28 JUIL. 2023**

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subvention 2024 au Conseil Départemental des Hauts de Seine pour le secteur Arts Visuels.

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de développer les actions dans le domaine des arts visuels,

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil départemental des Hauts de Seine pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2024 pour le secteur Arts visuels.

Article 2 : Autorise Madame le receveur municipal à encaisser ladite ou lesdites subvention(s).

Nanterre, le **27 JUIL. 2023**

Le Maire de Nanterre

Patrick Jarry

